

Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

APPEL À
PROJETS
2022

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
MERCREDI 19 JANVIER
2022 À 17H

Contexte

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant et du jeune par la société comme par son entourage familial.

Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un accompagnement soutenant.

Ce soutien leur permet de renforcer leurs capacités à agir et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

Le programme intervient prioritairement en direction de parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien. Pour plus d'efficacité, les projets retenus doivent favoriser une collaboration persévérante entre les familles et les différents intervenants qui les accompagnent, dans la perspective de servir d'abord l'intérêt de l'enfant.

Mais désireuse d'accompagner les enfants jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, la Fondation de France vise aussi à répondre aux besoins des jeunes majeurs (18-25 ans) ne disposant d'aucun soutien familial. Il peut s'agir de jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, ou de la protection judiciaire, de jeunes errants, de jeunes en rupture totale avec leur famille. Un appui peut donc être

apporté aux structures ou services proposant un projet d'accompagnement collectif de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité.

Objectifs

- **Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures de parcours, qu'elles concernent le soutien aux solidarités familiales, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à, la santé, l'éducation, la culture et plus largement aux services de droit commun.

- **Lutter contre la précarité**, en permettant aux familles et aux jeunes en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, d'assumer leurs responsabilités élémentaires, de jouir de leurs droits fondamentaux et ainsi de renforcer leurs capacités à améliorer leurs conditions de vie.

- **Soutenir les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté par des actions innovantes**. Adaptées au cas par cas, ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants ou de jeunes dont le mal-être est avéré (témoins ou victimes de violences, délaissés, abandonnés...).

Elles peuvent également favoriser l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles, notamment en Maisons d'enfants à caractère social (MECS), en service d'action éducative en milieu ouvert ou en structures d'accueil de jeunes enfants.

- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Le travail en réseau nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche méthodologique. Objectif parfois difficile à atteindre, il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations des familles.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Accompagnement des enfants et de leur famille

- **Tout projet qui apporte une réponse réelle** à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées. Si les projets s'adressent aux parents, les enfants doivent par répercussion en recevoir les bénéfices.
- **Tout projet destiné à soutenir au sein des MECS** et des services d'action éducative en milieu ouvert :
 - o les relations entre les enfants et leurs parents ;
 - o l'accueil de mineurs non accompagnés.

Accompagnement des jeunes adultes sans soutien familial

- **Tout projet destiné à apporter un soutien collectif aux jeunes de 18 à 25 ans** sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire, de jeunes errants, de jeunes en rupture totale avec leur famille. Les projets viseront prioritairement l'insertion sociale.

Analyse et diffusion des pratiques professionnelles

- **Tout projet permettant aux professionnels de partager leurs expériences** et d'analyser leurs pratiques pour optimiser l'impact de leurs actions sur les publics vulnérables qu'ils accompagnent. Les projets soutenus doivent renforcer le travail de coopération entre les différents intervenants agissant auprès des enfants, de leur famille et des jeunes.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, MECS, structures d'accueil de jeunes enfants, groupements d'intérêt public, coopératives...).

Modalités de soutien

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France peut accorder son soutien pendant deux ou trois années au maximum.

Exemples de projets soutenus

- Soutien de très jeunes parents en difficulté, autour de la naissance de leur premier enfant.
- Parcours d'insertion sociale de familles en très grande précarité.
- Ateliers collectifs destinés à rompre l'isolement de familles monoparentales.

- Accueil et accompagnement de parents et d'enfants victimes de violences.
- Initiative de reconstruction des liens parents/enfants accueillis en MECS.
- Ateliers favorisant l'apprentissage et/ou la maîtrise de la langue.

- Mise en réseau de partenaires pour un accompagnement cohérent et concerté de mineurs non accompagnés.

Critères de sélection

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- servir l'intérêt de l'enfant ou du jeune ;
- bénéficier à des personnes identifiées, c'est-à-dire connues du porteur de projet, et en prise à des difficultés cumulées et avérées par la réalisation d'un diagnostic ;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - o une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - o une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire),
 - o une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- revêtir un caractère innovant ;
- prévoir une évaluation ;
- faire appel à plusieurs financeurs ;
- impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive.

Comment répondre ?

L'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets « *Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté* » sont disponibles sur le site : **fondationdefrance.org** rubrique *Trouver un financement*.

Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse: projets@fdf.org ou par téléphone au 01 85 53 13 66.

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne jusqu'au **mercredi 19 janvier 2022, 17h**.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courrier sera refusé.

Les projets réceptionnés feront l'objet d'une présélection.

Les présélectionnés seront instruits, puis examinés par des comités d'experts régionaux, qui se réuniront au mois d'avril.

Les décisions de financement seront uniquement communiquées par courrier postal ou électronique.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration, des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France

mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
in @ f

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 888 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.